

Sujet : [INTERNET] Avis Défavorable à l'extension de la carrière à Rame

De : "GARNIER Ghislaine " <ghislaine.garnier@laposte.net>

Date : 30/04/2024 13:53

Pour : "pref-carriere-champcella@hautes-alpes.gouv.fr" <pref-carriere-champcella@hautes-alpes.gouv.fr>

Saint Maur des Fossés le 29 avril 2024

Madame Ghislaine Garnier-Morel

42 Rue Bourdignon

94100 Saint Maur des Fossés

à

Monsieur. le Commissaire Enquêteur

pref-carriere-champcella@hautes-alpes.gouv.fr

Objet : Enquête publique concernant les « Fonds de Rame ».

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis opposée à l'extension de l'exploitation du site de Rame.

En effet, cette zone Natura 2000, classée ZNIEFF abritant des espèces rares et protégées assimilée à un espace steppique Durancien et Queyrassin a été dégradée et épuisée par des extractions massives effectuées depuis 2015.

Une extension des extractions sur des casiers d'une plus grande profondeur ne ferait qu'aggraver la destruction du biotope existant déjà fragilisé par les précédents prélèvements.

La remise en état des lieux des parcelles exploitées est plus que discutable. Les petits arbres replantés ne font l'objet d'aucun soin, peinent à grandir car sur ce terrain nu, les températures journalières sont plus élevées, les échanges radiatifs augmentent et le sol s'assèche en surface. Ce phénomène s'est intensifié par le changement climatique. D'autre part, le sol changé dans sa composition (terre de remblai), son tassement mécanisé par la circulation massive d'engins lourds modifie fortement la biodiversité d'origine. En effet, il n'a plus son rôle filtrant, les arbres croissent plus lentement (plus d'une trentaine d'année avant d'atteindre la hauteur des arbres abattus), les communautés floristiques sont altérées, la biomasse microbienne diminue.

D'après les études menées par Laurent Bergès (Ingénieur-chercheur au Laboratoire Ecosystèmes et Société en Montagne à l'INRAE Grenoble), Jérôme Ogée (Chercheur à l'INRAE spécialisé dans les interactions entre climat et végétation) et Marion Gosselin (Ingénieure des Ponts, des Eaux et des Forêts, à l'unité de recherche « Ecosystèmes Forestiers » d'INRAE), il est prouvé que réaliser un nouveau chantier et une nouvelle extraction alluvionnaire à proximité d'un cours d'eau provoquerait un effet néfaste sur le microclimat, dont celui du cours d'eau, et contribuerait à libérer dans ce dernier des nitrates très rapidement.

Les besoins massifs de granulats pour le « haut » briançonnais et les enjeux économiques sont connus, mais ne serait-il pas le moment de réviser le schéma des carrières ? Ne serait-il pas souhaitable que la commune de Briançon et les communes voisines possèdent leur propre centrale à béton et leur carrière à proximité ?

Cela permettrait aux entreprises de continuer leurs activités tout en améliorant considérablement le trafic routier et sa sécurité : les trajets des camions carrière - centrale à béton - lieu de construction seraient réduits et l'empreinte carbone serait diminuée.

Par respect pour l'environnement, ce site défiguré et bien meurtri n'a pas vocation à alimenter tous les besoins en béton du nord du département des Hautes-Alpes, je conclurai donc par un **avis défavorable** à ce projet.

Espérant que mes arguments seront retenus pour éviter la destruction du site de Rame et sauver ce qu'il en reste, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Ghislaine Garnier-Morel

Envoyé à partir de Courrier pour Windows